



Compte-rendu du conseil d'établissement n° 1 du 26 novembre 2025

Liste d'Émargement

Fonction	Nom et prénom	Signature
Proviseur	M. GAUTIER Olivier	
Gestionnaire et Directrice générale du LFK	Mme AL RASHED Hessa	
Directeur d'école	M. FONTAINE Frédéric	
Proviseure adjointe et CPE	Mme CHELALA Pascale	Excusé
Représentante des personnels	Mme MOREAU Justine	Excusée
Représentant des personnels	M. BATO Emmanuel	Bato
Représentante des personnels	Mme EL KHOURY Simone	Excusée
Représentant des personnels	M. LEBRECHT Frédéric	LEBRECHT
Représentant des personnels	M. SKAYEM Hady	SKAYEM
Représentante des parents	Mme. KOLEILAT Nadège	KOLEILAT
Représentante des parents	Mme ALDEKHAIL Marie	ALDEKHAIL
Représentante des parents	Mme EL AZZI Pamela	EL AZZI
Représentant des élèves	M. ABOUEZZEDDINE Sami	ABOUEZZEDDINE
Représentante des élèves	Mlle ZALZALAH Sérénah	ZALZALAH
COCAC	Mme. SAA Souadraya	SAA
Conseillère consulaire	Mme SLAIMAN Zaïda-Marie	Excusée
Directrice des ressources humaines	Mme DANIEL Henriette	Daniel Excusé

La séance est ouverte à 17h00, 12 présents ont émargé sur la feuille de présence, soit 70,5% des membres du CE.

Ordre du jour :

- Installation des membres du Conseil d'établissement (CE) 2025/2026 : rappel du règlement régissant le CE
- Installation des instances de l'établissement : conseil d'école, conseil du 2nd degré : Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), conseil de discipline...
- Projet d'établissement : présentation au CE du nouveau projet 2025-2028.
- Formation continue : bilan de l'année scolaire 2024-2025, point sur les formations en cours 2025-2026.
- Résultats des tests de positionnement français/mathématiques (Ecole-collège- lycée)
- Voyages scolaires scolaires et activités péri-scolaires pour l'année 2025-2026 : bilan et précisions.
- Calendrier des examens : épreuves terminales du baccalauréat, épreuves du DNB
- PPMS : compte-rendu des exercices incendie du 14/10 et du 11/10/2025.
- Inauguration de la plaque EFE3D le 8 décembre
- Questions diverses

L'ODJ est adopté à l'unanimité.

1. Installation du Conseil d'établissement :

- 17 membres (16 de droit ou élus + 1 à titre consultatif)
 - Répartition tripartite : administrations/directions/ ambassade, enseignants/personnels, parents et élèves. 1 membre à titre consultatif : Mme Slaiman, conseillère des français de l'étranger.
 - Rappel par M. le proviseur des prérogatives du CE : voir document joint
- Le règlement du CE est adopté à l'unanimité.

2. Installation des instances du CE :

1 : Le conseil d'école (1er degré) :

- Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école. Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école.

2 : Le conseil du 2nd degré :

- Le conseil du second degré prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré. Composition au LFK : proviseur, direction générale, adjointe-CPE, 3 enseignants, 2 parents, 1 élève.

3 : Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

- Le CESCE, présidé par le chef d'établissement, est une instance de réflexion et un outil de pilotage, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable. Composition au LFK : proviseur, direction générale, directeur d'école, adjointe-CPE, 4 enseignants de la cellule EDD, 1 parent, 1 élève.

4 : Le conseil de discipline :

- Un conseil de discipline est instauré dans les établissements comprenant un enseignement du second degré. C'est au chef d'établissement qu'il revient d'apprécier s'il y a lieu d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un élève. Composition au LFK : proviseur, direction générale, adjointe-CPE, 4 enseignants, 2 parents, 2 élèves.

A noter que la cellule de formation continue a déjà été mise en place et réunie en début d'année scolaire pour répondre aux exigences de calendrier de la formation continue de l'IRF de la zone.

Nb : Le conseil école-collège réunit les représentants pédagogiques du conseil des maîtres et du conseil du 2nd degré sur décision du chef d'établissement.



3. Présentation du nouveau Projet d'établissement.

M. Le proviseur présente le travail effectué en commission issue des représentants des personnels et des parents. Ce projet d'établissement est établi pour une durée de 3 ans (2025-2028) avec une évaluation annuelle des actions qui en découlent. Voir Projet et axes du projet joints.

Soumis au vote du CE : adopté à l'unanimité

Ce nouveau Projet d'établissement sera annexé au compte-rendu du présent CE et placé sur le site internet du LFK. Il sera envoyé via Pronote à tous les membres de la communauté éducative.

4. La Formation Continue : bilan de l'année scolaire 2024-2025, point sur la formation en cours 2025-2026

M. Le proviseur : Le LFK fait partie de la zone Moyen-Orient qui comprend notamment les Emirats Arabes Unis, le Qatar, Oman, Bahreïn, la Jordanie, l'Egypte et le Koweït. La formation continue est gérée et organisée par l'Institut Régional de Formation, sous couvert du CAAF de la zone, basé au lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi.

Le plan de formation continue est élaboré à partir des besoins exprimés dans les établissements et entériné par le CAAF (conseil des affaires administratives et financières) sur présentation du CPS (comité de pilotage scientifique) de l'IRF. Plusieurs modalités existent : la majorité des stages est en présentiel, certains sont en distanciel, d'autres sont hybrides. Les stages en présentiel se déroulent à l'IRF à Abu Dhabi ou dans l'antenne du Caire. Ils sont habituellement d'une durée de deux jours, ce qui équivaut à une absence de trois jours pour les professeurs.

- Certaines formations sont en distanciel total, avec seulement quelques plages en synchrone ;
- Certaines formations ne seront pas maintenues si elles ne comptent pas suffisamment de stagiaires.

- Voir document joint

Il y a aussi des missions de formateur en établissement, à la demande de l'établissement concerné. Une mission concernant l'enseignement de l'Arabe en 1ere BFI est programmée au LFK en 2026.

5. Résultats des tests de positionnement Ecole/Collège/Lycée

M. Le proviseur et M. Le directeur présentent les résultats des tests de positionnement du CP à la 2^{nde}. La demande sera déposée selon le calendrier de l'AEFE, en 2025. Pour les détails, voir le diaporama joint au CR. Une analyse des résultats est présentée aux membres du CE. Les résultats sont globalement bons voire très bons en maths mais une attention toute particulière doit être portée sur le français car les élèves doivent pratiquer davantage la langue en dehors du cadre de l'école.

6. Voyages scolaires et sorties scolaires pour l'année 2025/26 : bilan et projets

M. Le proviseur présente la politique des voyages scolaires pour l'année 2025/26.

Rappel des voyages et activités qui ont déjà été adoptés par le CE de l'an passé.

Voir tableau joint.

M. Le proviseur revient sur les contraintes liées aux autorisations indispensables accordées par le ministère de l'Éducation du Koweït concernant les voyages et les sorties scolaires.

Vote pour avis concernant l'ensemble des voyages : Adopté à l'unanimité.

Concernant le voyage à Londres, il est rappelé par le proviseur que ce voyage ne pourra pas se faire si moins 50% de la promotion des classes de Première (35 élèves) ne désire pas y participer. Pour l'instant, peu d'élèves ont été inscrits. Il est aussi précisé que le LFK n'est pas responsable de l'attribution des visas par les autorités britanniques et qu'en cas de refus de ce dernier, les sommes engagées pour le premier versement ne pourront pas être remboursées aux parents.

7. Calendrier des examens : épreuves de spécialité du baccalauréat, épreuve orale du DNB

M. Le proviseur présente les dates connues à ce jour (voir tableau des examens joint) : Baccalauréat et EAB, épreuves écrites et orales. Les dates du DNB ne sont pas encore connues. Elles seront communiquées aux élèves et aux familles dès que possible.

8. PPMS

Comme tout établissement scolaire français, le LFK est doté d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui récapitule les risques identifiés, les éléments d'organisation de la sécurité, les modalités de déclenchement d'alerte, les conduites à tenir en cas de déclenchement, ainsi que des fiches pratiques. Ce plan doit être validé par le poste diplomatique et l'AEFE.

Dans le cadre de ce PPMS, le LFK a organisé un exercice type évacuation-incendie a été organisé le mercredi 14 octobre et a permis de mesurer la rapidité et l'organisation de l'évacuation. Cet exercice s'est déroulé en présence du Conseiller de sécurité opérationnel de l'ambassade de France. Il a établi un rapport oral en présence de la direction du LFK immédiatement après l'exercice. Cet exercice a été jugé très satisfaisant avec certains points à améliorer bien entendu. 2 autres exercices différents sont prévus durant l'année scolaire, a minima.

9. Questions diverses

Les représentants des parents d'élèves ont posé 15 questions Voici les questions et les réponses apportées par l'équipe de direction :

Questions des représentantes des parents d'élèves et **réponses** du CE n°1 du 26 Novembre 2025

1. Tests diagnostic collège : Quelles mesures pédagogiques sont prises pour les élèves « diagnostiqués » en difficulté ? **Les élèves repérés en difficulté sont pris en charge par la VS, la psychologue scolaire et l'équipe enseignante.** Les parents en sont-ils informés ? **Oui, les parents en sont informés dès les premiers signes, en tout début d'année scolaire. Les équipes**

pédagogiques, la proviseure-adjointe et la psychologue scolaire si besoin les reçoivent individuellement plusieurs fois si nécessaire. Des protocoles d'aide sont mis en place.

2. Cours particuliers : Les enseignants ont-ils le droit de faire des cours particuliers (en dehors du temps scolaire) ? **Oui pour le code de l'Éducation français. Par contre il semblerait que ce ne soit pas le cas dans le cadre de la loi koweïtienne.** A leurs propres élèves ? **Oui pas d'interdiction formelle en droit français mais ce n'est pas conseillé d'un point de vue éthique.** **Le LFK n'y est d'ailleurs pas favorable, d'autant plus si les cours particuliers sont illégaux au Koweït.**
3. Est-il normal que le « recrutement » des élèves pour ces cours se fassent directement auprès des parents à la suite de la première rencontre parents-enseignants à la rentrée de septembre sans connaître leur niveau scolaire ? **Absolument pas ! Le proviseur ajoute que les enseignements du LFK dans le cadre de la classe priment sur les cours particuliers et qu'en aucun cas les cours particuliers ne doivent dicter la progression de l'enseignant. Le problème réside également dans le cadre de l'offre et de la demande... Si la demande est faible, de fait les cours particuliers sont peu nombreux. Le proviseur fera un rappel à la communauté pédagogique dans ce sens, après vérification du droit koweïtien en la matière.**
4. Psychologue : Comment s'organise son travail auprès des élèves ?

La psychologue scolaire intervient auprès des élèves : à la demande de l'équipe pédagogique et/ou à la demande des parents ou directement des élèves. Lorsqu'elle le juge nécessaire, elle prévient les parents pour mettre en place un protocole dédié aux besoins de l'élève dans le cadre scolaire et propose d'orienter les parents vers des praticiens cliniques extérieurs pour tout autre forme de suivi, si nécessaire. Les parents sont libres de s'y conformer ou pas.

5. Infirmerie : Est-ce qu'une circulaire explicative en français pourrait accompagner les documents fournis par le ministère de la santé afin d'expliquer le pourquoi du document (document distribué pour les refus de vaccination en autre) ?
La question sera posée à l'infirmière. Ceci dit, s'il s'agit de documents locaux officiels, ils sont naturellement en langue arabe.
6. Pronote : des messages à destination des professeurs restent sans réponse, pas même un « VU » ce qui génère des frustrations. Des devoirs en quantité non négligeable sont déposés sur la plateforme tard en fin de journée et à faire pour le lendemain.
Les délais de dépôt des devoirs à faire seront rappelés et nous y veillons avec les équipes pédagogiques. En cas d'absence de réponse pur une raison ou pour une autre, les parents

peuvent contacter la VS du 2nd degré ou le secrétariat du 1^{er} degré, par mail ou par téléphone. Une réponse sera apportée.

7. Calendrier des évaluations : Le nombre d'évaluation dans la même semaine oblige les élèves à fournir un travail important le week-end, notamment à l'approche de la fin du trimestre, une meilleure concertation des professeurs sur les dates des devoirs serait très appréciée.
Nous leur en avons fait part au cours des conseils de classe et des conseils des maîtres.
Par ailleurs, il est fréquent que des devoirs sur table soient déplacés pour éviter les embouteillages, notamment à l'approche des fins de trimestre. Cela reste perfectible et nous passerons le message à nouveau.
8. Coefficients de notation : sur quels critères sont attribués les coefficients ? Les élèves ne devraient-ils pas être prévenus du coefficient avant l'évaluation ?
Les enseignants sont libres d'affecter les coefficients d'évaluation en fonction du respect du projet d'évaluation (cycle terminal) ou des décisions prises conjointement par les équipes.
Cela reste du domaine de la liberté pédagogique des enseignants. Par ailleurs, pour les autres classes, le professeur apprécie également les coefficients en harmonisation avec les autres collègues de la discipline. Ils sont ajustés également en fonction du résultat des élèves, afin de ne pas les pénaliser.
Il existe pour le cycle terminal un projet d'évaluation obligatoire dont les élèves sont informés. Dans le cadre de ce projet, les professeurs sont libres des coefficients qu'ils donnent. Le proviseur transmettra ce projet d'évaluation aux parents concernés via Pronote
9. Modalités de paiement des Frais en lien avec la scolarité (photos, sorties locales, ...) : les paiements peuvent-ils se faire, en plus que directement sur place, sur la plateforme du site comme les frais de scolarité car les parents qui travaillent, ont des difficultés pour se rendre au lycée pour les règlements. **Oui, c'est possible et nous allons le mettre en place.**
10. Voyages scolaires : Qu'en est-il des nouvelles modalités imposées par le ministère de l'éducation ? **Les demandes sont soumises à autorisation de la part du ministère de l'Éducation koweïtien pour toute sortie ou, a fortiori, tout voyage pédagogique en dehors du territoire.**
11. Conseil de classe : Qu'est-ce qu'un mini-conseil de classe pour les 1ères ?
Les élèves de 1^{ère} étant en semestre, un mini-conseil de l'équipe pédagogique est effectué à mi-parcours pour les élèves mentionnés en difficulté afin de ne pas attendre le mois de janvier pour que des dispositifs soient mis en place.
12. La valse des notes : est-ce normal que les notes viennent puis partent sur Pronote après les plaintes des élèves, moins méritant, auprès du service de la CPE ou bien encore après les remarques des élèves auprès de leur professeur sur les injustices de notation en leur défaveur. On a l'impression que la notation se fait « à la tête du client ». **Voir réponse à la question n°7**

13. Discrimination fondée sur le sexe : des remarques ont été tenus à ce sujet pour expliciter la notation des élèves par un membre du corps professoral. ? **Le proviseur dit avoir également entendu exactement l'inverse de son côté... Un rappel sera fait à l'ensemble des équipes pédagogiques concernant les propos éventuels liés à l'égalité de traitement des genres.**
14. Circulation routière, éternel problème en raison du manque de civilité de certains parents. Comment nos enfants peuvent-il être à l'heure lorsque des parents bloquent les 2 voies de la rue, se stationnent en double file, ne respectent pas le sens de circulation ...
Le LFK ne peut être tenu responsable de la circulation sur le réseau routier koweïtien.
Le proviseur invite les représentantes des parents du LFK à formuler une communication rappelant la nécessité du civisme des parents en voiture. Le LFK s'engage à la relayer via les canaux de communication habituels.
15. Double bulletins scolaires trimestriels pour les terminales (Pronote et Parcoursup) : est-ce déjà appliqué ? A-t-on accès aux 2 bulletins ? **Explication de Parcoursup et de son fonctionnement.** **La plateforme n'étant pas encore accessible pour ce point-ci, nous n'avons pas encore vu à quoi ressemblera techniquement ce double bulletin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.